



Udaf de la Meuse

# Présentation des résultats de l'enquête sur le rôle parental

Observatoire Départemental de  
la Famille en Meuse

Mission Institutionnelle  
06/11/2008





## Le mot du Président

Une des missions de l'Udaf (Union départementale des associations familiales), instituée par la Loi et de s'exprimer au nom de toutes les familles.

Depuis 1945, l'Udaf de la Meuse remplit cette tâche.

La famille et la société ont connu de nombreux bouleversements au cours des dernières décennies : émancipation de la femme, divorces, mai 68, accélération et complexité croissantes de nos modes relationnels, mondialisation, dispersion des repères, flou autour des droits et des devoirs, révolution informatique et Internet, etc.

Face à une telle évolution forte et rapide, il nous a paru indispensable de mettre en place un outil pertinent de lecture des attentes et des besoins des familles meusiennes. Un outil propre à éclairer les pouvoirs publics pour que la politique familiale mise en oeuvre soit la plus efficace possible.

L'observatoire de la famille, enquête large auprès des familles meusiennes, est cet outil.

Vaste chantier, mis en oeuvre pour la première fois, qui est appelé à être reconduit chaque année sur un thème différent : parentalité, logement, énergie, enseignement ... Un nombre de thèmes étudiés forme un cycle qui sera régulièrement revisité.

Une telle démarche nécessite d'importants moyens humains, matériels et financiers que l'Udaf est heureuse et fière d'engager au nom d'une de ses missions majeures.

Que tous ceux et celles qui ont contribué, de près ou de loin, à ce premier observatoire de la Famille en Meuse se voient ici très chaleureusement remercier.

Pour conclure, je vous souhaite une bonne lecture de cette restitution et de son analyse, et vous invite à nous faire part de vos remarques ou observations. Elles seront les bienvenues.

Philippe GEURING

## Sommaire

Les origines.....	5
Méthodologie et calendrier .....	5
Présentation de l'échantillon .....	7
Représentation de l'échantillon.....	7
Caractéristiques parentales de l'échantillon.....	8
Caractéristiques liées à la CSP de l'échantillon.....	9
Présentation du questionnaire sur la parentalité.....	12
Le rôle parental.....	12
<i>Le principal intervenant dans l'éducation de l'enfant .....</i>	<i>12</i>
<i>Le rôle des parents .....</i>	<i>13</i>
La parentalité et ses problématiques.....	15
<i>L'implication des parents dans l'éducation de leurs enfants. ....</i>	<i>15</i>
<i>Les difficultés liées à la fonction parentale .....</i>	<i>21</i>
Les besoins en matière d'aide à la parentalité .....	27
<i>Les aides attendues. ....</i>	<i>27</i>
<i>Les milieux ressources en matière d'aide à la parentalité. ....</i>	<i>28</i>
<i>Les allocations familiales.....</i>	<i>33</i>
Synthèse.....	35
L'échantillon.....	35
La parentalité.....	35
L'implication des parents .....	35
Les difficultés rencontrées par les parents.....	36
Conclusion .....	38

# Présentation de l'observatoire

L'Udaf de la Meuse, dans le cadre de ses missions institutionnelles de défense et de représentation officielle de l'ensemble des familles du département auprès des pouvoirs publics, entend contribuer à la définition et à la mise en œuvre des politiques familiales sur le plan départemental.

## Les origines

De longue date, l'Udaf poursuit comme objectif, non seulement, de mobiliser et de fédérer les militants familiaux pour mieux faire connaître l'institution familiale et ainsi permettre le développement d'actions en faveur des familles, mais également de resserrer et de développer les liens en matière de politique familiale avec les pouvoirs publics.

Pour y parvenir, les administrateurs ont logiquement souhaité observer les familles telles qu'elles sont et telles qu'elles évoluent afin de mieux connaître les réalités des situations et des conditions de vie des familles ainsi que de pouvoir analyser leurs besoins, leurs attentes afin de les mettre en adéquation avec les politiques familiales.

Pour produire de telles données à son échelon territorial, étayer sa réflexion et argumenter son point de vue auprès des pouvoirs publics, l'Udaf a fait le choix de recueillir régulièrement les avis et propositions des familles par le biais d'un questionnaire élaboré à l'aide d'un outil informatique d'analyse de données et de statistiques.

Ce logiciel permet le traitement des réponses en retour, ce, sur un sujet défini par un groupe de réflexion.

Ce groupe est composé d'acteurs locaux associant à la fois une technicité et une expérience de terrain (familles, militants associatifs, administrateurs, professionnels travaillant avec les familles, etc.) et la volonté de l'Udaf est qu'au sein de ce pôle, constitué sous la forme de groupes de réflexion, il s'agisse, de construire une démarche vivante et permanente de connaissance des familles. Une démarche qui permette d'analyser la situation à un instant "T" et à terme d'en mesurer les évolutions en regard du thème choisi.

C'est dans le cadre d'un dispositif commun que les Udaf de Moselle et de Meuse ont, chacune, mis en place leur propre Observatoire Départemental de la Famille car si elles se ressemblent, les familles de Meuse ne sont, certes, pas celles des Vosges, ni de la Meurthe et Moselle ou de la Moselle ; et celles qui vivaient en 1950 sont bien différentes de celles d'aujourd'hui.

Le sujet retenu pour ce premier Observatoire Départemental de la Famille a été celui de la parentalité.

## Méthodologie et calendrier

Le chantier a débuté par la conduite des groupes de réflexion qui ont permis la mise en place d'une méthode de travail et le choix du sujet.

La thématique du rôle parental a été centrale pour l'ensemble des groupes de réflexion et a été retenue comme thème pour l'élaboration de ce premier questionnaire.

Il a été convenu de le soumettre auprès d'un échantillon composé de 1000 individus pour le département, ces derniers étant tirés au sort selon une méthode aléatoire à partir de l'annuaire téléphonique.

Fin 2005, la rédaction d'un questionnaire opérationnel à l'aide du logiciel « Question Data » permettait de définir une méthode qui, compte tenu de la taille de l'échantillon et dans un souci de rigueur méthodologique, prévoyait la conduite de questionnement au domicile des ménages retenus.

Pour mener à bien cette étude, l'observatoire prévoyait de se doter de 100 enquêteurs qui, chacun, interrogeraient dix foyers.

En mars 2006, l'Udaf de la Meuse organisait une formation à la mission d'enquête à l'intention de **8 « grands enquêteurs »**, ces derniers ayant en charge de transmettre leur savoir et former d'autres enquêteurs à la conduite d'entretien par questionnaire.

Dès le mois d'août elle recherchait activement des bénévoles issus de ses réseaux pour compléter le nombre de ses enquêteurs.

Cette seconde étape de formation, pour les **66 volontaires** ayant répondu à l'appel de l'Udaf, s'est déroulée durant le mois de novembre 2006 et de manière décentralisée sur 5 sites différenciés du territoire meusien (BAR LE DUC, VERDUN, DAMVILLERS, NANT LE PETIT, VIGNEULLES LES HATTONCHATEL).

Plus tardivement, **18 autres bénévoles** se sont ralliés tardivement au premier groupe d'enquêtes et ont été formés individuellement. C'est donc **au total 92 enquêteurs** qui ont été mobilisés en Meuse pour mener à bien la mission d'observation.

En amont de cette période, l'Udaf de la Meuse adressait à l'ensemble des ménages composant l'échantillon tiré au sort, un courrier d'information à leur intention expliquant la démarche et l'objet de l'enquête.

La conduite des entretiens a débuté fin décembre 2006 pour s'achever fin mai 2007. Soit une période de 5 mois au cours de laquelle les enquêteurs ont été confrontés à de nombreux refus de ménages ne désirant pas répondre au questionnaire.

**Au total, et malgré de nombreuses relances, seuls 382 questionnaires sont revenus remplis**, parfois partiellement.

La saisie des résultats par le biais du logiciel « Question Data » en amont du traitement des données et de leur analyse a débuté dès le mois de mai 2007 et a nécessité plus de quatre mois d'activité (à temps partiel).

Le questionnaire est composé de deux parties :

- Une première partie consiste en un recueil d'informations sur les ménages enquêtés.
- La seconde partie interroge les répondants sur le rôle parental. C'est un questionnaire court, comprenant 30 questions fermées. La conduite du questionnaire nécessite environ vingt minutes.

**Les objectifs de cette enquête étaient de définir le rôle parental, de connaître les difficultés et les besoins des parents en matière d'éducation et d'évaluer les actions d'aide à la parentalité existantes.**

## Présentation de l'échantillon

Les chiffres qui suivent sur l'identification des répondants n'ont pas subi de redressement malgré le fait qu'ils ne soient pas exactement représentatifs des chiffres caractérisant la population meusienne.

En effet, à la lecture des pourcentages des variables de l'échantillon comme le sexe, l'âge, la composition du ménage ou encore les catégories socioprofessionnelles, on note des écarts souvent importants par rapport à la réalité de la société meusienne.

Néanmoins, **l'échantillon reste représentatif d'une catégorie de personnes particulièrement concernées au regard de la question du rôle parental** et de l'éducation des enfants, comme l'indique la partie qui va suivre.

### Représentation de l'échantillon.

Après analyse des réponses apportées au questionnaire, les principales caractéristiques des répondants traduisent que :

- **68 % des répondants sont des femmes.** Ce pourcentage important peut s'expliquer par le fait que les femmes souvent plus investies dans l'éducation des enfants et, de ce fait, elles se sentent plus portées à répondre à ce type de questionnaire.
- **37 % des personnes interrogées ont entre 36 et 50 ans.** Cette fourchette d'âges correspond à la période d'éducation des enfants car l'âge moyen de la première grossesse en France est de 29,8 ans. A noter également que parmi les répondants 12 % se situent entre 18 et 35 ans 24 % ont un âge compris entre 51 et 65 ans et 27 % ont 66 ans et plus.
- Hormis les personnes célibataires, divorcées et veuves interrogées qui vivent seules pour près de 85 % d'entre elles, près de **75 % des répondants vivent en ménage.**
- **Près de 91 % des personnes interrogées ont des enfants (347/382)** et 58% d'entre elles (203/347) ont des enfants qui vivent encore à domicile. Ces derniers sont en majorité élevés au sein d'un couple marié (71 %), et le reliquat vit avec un parent célibataire (4%), divorcé (6%) ou veuf (3%) et des parents vivant en concubinage (14%).

*On peut donc conclure que les ménages ayant répondu au questionnaire sont donc des personnes qui sont ou ont été concernées par l'éducation des enfants. Ils ont, pour la majorité, des enfants et, de ce fait, sont plus impliqués et légitimes à répondre aux questions que les personnes qui n'ont pas d'enfants.*



## Caractéristiques parentales de l'échantillon.

Le questionnement sur l'âge des enfants vivant à domicile (voir tableau ci-dessous) s'il n'apporte aucun éclairage supplémentaire sur la légitimité de l'échantillon au regard de la parentalité et n'est pas exploité en tant que tel, peut néanmoins permettre d'approcher de manière plus fine les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés en matière d'éducation en milieu rural.

En effet, si les parents doivent faire face à des problématiques spécifiques relatives à l'âge des enfants, d'autres sont liées à leur mode de garde, à la pratique d'activités autres que celles simplement scolaires etc.

Il sera bon de tenir compte de ces réponses, à croiser éventuellement avec celles portant sur la parentalité pour affiner le degré d'implication des parents dans l'éducation de leurs enfants.

### Nombre et âge des enfants vivant à domicile.

Nbre/âge	0-2	2-5	5-10	10-15	15-20	20-30	>30
1	22	34	43	54	46	39	14
2	1	4	19	18	10	12	1
3					3	1	1
%	6 %	11 %	20 %	23 %	19 %	17 %	5 %

Tableau : Croisement Q6 et Q7 (combien d'enfants vivent à votre domicile ? quel âge ont les enfants qui vivent à votre domicile)

A noter que 22 % des enfants de plus de 20 ans vivent encore à domicile.

### Mode de garde des enfants

garde	Un des parents	Assistante maternelle	Crèche garderie	Grands-parents	Famille ou amis
%	43 %	28 %	12 %	12 %	5 %

Tableau : mode de garde des enfants en bas âge (question 8)

Seuls 40 % des ménages interrogés ont recours à un mode de garde onéreux pour leurs enfants en bas âge (0 - 5 ans).

### Pratique d'activité périscolaire selon l'âge des enfants vivant à domicile

Nbre/âge	0-2	2-5	5-10	10-15	15-20	20-30	>30
90	-	16	48	50	27	9	-
%	-	11 %	32 %	33 %	18 %	6 %	-

Tableau : croisement Q7 et Q9 (pratique d'activité périscolaire et âge des enfants qui vivent à domicile)

Parmi les ménages ayant des enfants vivant à domicile, seuls 90 (soit 56 %) d'entre eux sont concernés par une pratique d'activités périscolaires de la part de leurs enfants, dont 66 % de ces foyers le sont par des enfants âgés entre 5 et 15 ans.

## Fréquence des activités périscolaires

Nbre/âge	1/mois	1/15j	1/semaine	2/semaine	3/semaine	+ de 3
90	2	3	47	31	3	4
%	2 %	3 %	52 %	34 %	3 %	4 %

Tableau : Q10 (à quelle fréquence vos enfants vivant à domicile pratiquent des activités périscolaires)

Parmi ces ménages dont les enfants vivent à domicile et pratiquent une activité périscolaire, la majorité (86 %) sont concernés par des enfants qui pratiquent une activité périscolaire entre une (52 %) à deux (34 %) fois par semaine.

## Caractéristiques liées à la CSP de l'échantillon.

A propos du questionnaire relatif à la **catégorie socioprofessionnelle** (CSP) des répondants, certains écarts sont conséquents d'avec la représentation meusienne et l'échantillon, à ce titre, n'est pas tout à fait représentatif.

Là encore, la lecture des réponses à ce questionnaire pourra nous éclairer sur tout ou partie des indications données par l'échantillon sur la question de la parentalité, mais aussi expliquer d'autres données liées à l'activité, au temps de travail et le niveau d'études des personnes interrogées.

## Catégorie socioprofessionnelle des personnes interrogées

CSP	Artisans chefs d'entreprise	Agriculteurs Exploitant agricole	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Etudiants Inactifs
Nbre	12	12	32	33	107	28	121	13
% Q11	3 %	3 %	9 %	9 %	30 %	8 %	34 %	4 %
Meuse	2 %	2 %	3 %	8 %	12 %	15 %	19 %	39 %

Tableau Q11 : CSP des personnes interrogées

On constate une surreprésentation des cadres (+ 6 %), une nette surreprésentation des employés (+ 18 %) et des retraités (+ 15 %).

Cette surreprésentation se fait au détriment des populations d'ouvriers (- 7 %) et d'étudiants et inactifs, nettement sous représenté (- 35 %), en regard sans doute d'un manque d'intérêt évident à répondre à un questionnaire sur un sujet qui n'est pas encore de leur compétence.

Du fait de cette distribution, cette variable ne sera que peu utilisée.

Cette surreprésentation des groupes employés et dans une moindre mesure des cadres a du mal à trouver une explication.

Au contraire, pour ce qui concerne les retraités on peut supposer qu'il a été plus aisé pour les enquêteurs de joindre ces personnes en raison de leur disponibilité.

Les employés, quant à eux, représentent plus de la moitié de la population à horaire variable et la quasi-totalité des personnes qui travaillent de nuit (cf. Q 14). La disponibilité, dans ce cas, n'explique pas cette surreprésentation.

### Niveau de formation initiale par CSP des personnes interrogées

CSP/ Niveau	V	IV	III	II	I	Total
Artisans, chefs d'etp	8	3	-	-	1	12
Agriculteurs	9	3	-	-	-	12
Cadres	3	1	8	8	12	32
Professions interméd.	13	4	7	7	2	33
Employés	61	25	15	6	-	107
Ouvriers	21	3	2	-	-	26
Retraités	88	17	2	2	3	112
Etudiants, inactifs	6	4	2	-	-	12
<b>Total</b>	<b>209</b>	<b>60</b>	<b>36</b>	<b>23</b>	<b>18</b>	<b>346</b>
%	61 %	17 %	10 %	7 %	5 %	100 %

Tableau : croisement Q11 et Q16 : niveau de formation initiale par CSP

Au vu de ces deux tableaux, on présume que les personnes cadres sélectionnées se sont sans doute prêtées plus facilement au questionnement au regard d'un degré de culture générale qui les prédispose à une meilleure compréhension de la démarche.

En ce qui concerne la sous représentation de la population ouvrière, on aurait pu penser que le peu de réponses au questionnement était lié à un manque de maîtrise de l'écrit et/ou de l'oral au regard d'un parcours scolaire court (81 % de niveau V).

Mais on notera que globalement 78 % des personnes interrogées ont un niveau de formation initiale inférieur au niveau III et que les « employés » à hauteur de 82 % et les « retraités » à hauteur de 94 % sont nettement au dessus de ce seuil moyen.

Ces éléments tendraient à prouver que le niveau de formation initiale n'a pas été un handicap pour répondre à notre enquête, et que les personnes interrogées ont fait montre d'un fort degré d'implication sur le thème proposé de la parentalité.

Et, en effet, le tableau précédent nous montre que 22 % seulement des personnes enquêtées ont eu un cursus universitaire ce qui veut dire que 78% des répondants ont un niveau de fin d'études secondaires (17 %) voire inférieur (61 %).

A noter que c'est dans les professions intermédiaires (48 %) et chez les cadres (88 %) que l'on trouve le plus de personnes diplômées et que cette population ne représente toutefois que 19% de notre échantillon,

Les questions qui suivent nous apportent un éclairage complémentaire mais ne seront cependant pas interprétées.

<b>Q12 : Etes-vous ...</b>		
Non répondant	123	
En activité	196	76%
Au chômage	11	4%
Autres (congé parent, maladie...)	52	20%
Total répondants	259	100%

<b>Q13 : Vous travaillez ...</b>		
Non répondant	178	
En temps complet	142	70%
En temps partiel	62	30%
Total répondants	204	100%

<b>Q 14 : Vos horaires de travail</b>		
Non répondant	177	
Journée	147	72%
Nuit	5	2%
Variables	43	21%
Trois-huit	10	5%
Total répondants	205	100%

<b>Q 15 : Votre temps de trajet domicile-travail</b>		
Non répondant	184	
-de 10 mn	93	47%
entre 10 et 30 mn	87	44%
Entre 30 et 60 mn	15	8%
+ de 1 h	2	1%
+ de 2 h	1	1%
Total répondants	198	100%

*Globalement, les enquêteurs ont eu à faire à un échantillon atypique, certes, mais fortement concerné par la parentalité.*

## Présentation du questionnaire sur la parentalité

Une première partie du questionnaire, est consacrée à la perception de la fonction parentale à mettre en regard des préoccupations sociétales.

Dans une seconde partie, le questionnement vise à affiner la compréhension de cette problématique en traitant de l'implication des parents dans l'éducation de leurs enfants et les difficultés qu'ils rencontrent.

La troisième partie de l'enquête porte sur la recherche de solutions en interrogeant les parents sur leurs besoins en matière d'aide à la parentalité.

### Le rôle parental.

#### **Le principal intervenant dans l'éducation de l'enfant**

La **question 17** porte sur les premiers intervenants dans l'éducation d'un enfant. Elle propose aux répondants de classer de 1 à 3 les différents items.

Cette question vise à montrer comment les parents se situent dans l'éducation de leurs enfants.

<b>Q17 : Pour vous qui sont les premiers intervenants dans l'éducation d'un enfant ?</b>			
	Classé 1	Classé 2	Classé 3
Le cercle relationnel des parents	4	28	54
Le voisinage	0	2	6
<b>Les parents</b>	<b>353</b>	5	2
<b>Le cercle familial</b>	7	<b>153</b>	98
<b>L'école</b>	2	143	<b>117</b>
Autres	0	0	7
Non réponse	16	51	98
Total	366	331	284

Au vu des résultats, **96% des personnes interrogées, en tant que parents, se considèrent bien comme étant les premiers éducateurs de leurs enfants.**

Cette revendication forte de leur part va à l'encontre du cliché souvent exprimé de « parents démissionnaires » qui n'est, en tout cas, pas la perception des répondants. Il s'agit là d'une prise de conscience avérée du rôle d'éducateur dévolu aux parents et des responsabilités juridiques, morales et éducatives qui en découlent.

En deuxième et troisième choix, **le cercle familial et l'école** se partagent les suffrages des répondants en tant qu'intervenants majeurs dans l'éducation des enfants avec un léger avantage pour le cercle familial.

En cela les personnes interrogées, en tant que parents, reconnaissent la dimension éducative dévolue au cercle familial, mais aussi et pratiquement au même niveau celle de l'école, au sens non scolaire s'entend.

En plaçant le cercle familial au deuxième rang, les répondants lui redonnent toute sa place dans ses fonctions affectives et de transmission (histoire de sa famille, de sa culture, de ses valeurs ...).

Figurant au troisième rang des choix des répondants comme étant un intervenant majeur dans l'éducation de l'enfant, l'école, quant à elle, perd sa suprématie ce qui pourrait laisser à penser qu'elle n'est désormais et singulièrement plus perçue que comme un relais qui permettrait d'optimiser le processus de socialisation de l'enfant.

Les autres items ne sont pas repérés par les répondants comme des intervenants essentiels dans l'éducation des enfants.

*Les parents d'aujourd'hui ont construit progressivement une autre relation avec leurs enfants, des liens plus égalitaires faits de partage et d'écoute. Ils n'attendent plus forcément les mêmes choses qu'autrefois de la part de leurs enfants d'où cette envie ou revendication forte d'en être le premier éducateur.*

### **Le rôle des parents**

La **question 18** a pour objectif de faire définir aux personnes interrogées, ce en quoi consiste pour eux le rôle de parent.

Les propositions qui sont faites portent sur la scolarité, les loisirs, la santé, l'avenir professionnel, le comportement et l'éveil ainsi que sur l'insertion dans le monde adulte.

<b>Q18 : Pour vous, le rôle de parents c'est s'occuper :</b>			
	Classé 1	Classé 2	Classé 3
<b>De la scolarité de l'enfant</b>	57	101	159
Des loisirs de l'enfant	1	11	21
<b>De la santé de l'enfant</b>	157	129	40
De l'avenir professionnel de l'enfant	6	15	52
<b>Du comportement et de l'éveil de l'enfant</b>	136	88	57
De son insertion dans le monde adulte	3	9	20
Non réponse	22	29	33
Total	360	353	349

Avec **44 %** de réponses au premier choix et **37%** en second choix, **la santé** de l'enfant reste la préoccupation première des personnes interrogées. Ne dit-on pas « Quand la santé va, tout va ! ».

Il peut sembler logique que cet item soit au premier rang des préoccupations des parents vis-à-vis de leurs enfants tant la santé est un « bien » intemporel.

En effet, même si au final, le rôle des parents en la matière ne peut pas toujours être déterminant au regard des aléas de la maladie, on se doute qu'il puisse apparaître difficile pour tout parent d'être dans l'incapacité de pouvoir protéger son enfant.

Dans tous les cas et depuis des temps reculés, la santé a toujours représenté, pour les individus, l'état premier de normalité et bien souvent la santé de l'enfant apparaît comme étant le reflet de celle de la cellule familiale où le parent incarne affection et protection.

Toutefois, on relativisera le nombre important de personnes ayant mis cet item comme leur apparaissant l'aspect principal du rôle parental, en tenant compte du fait que la plupart des répondants sont des femmes pour lesquelles l'hygiène reste un élément fondamental de l'éducation et qu'à 60 % les enfants sont âgés de moins de 15 ans, c'est-à-dire un âge où l'éducation à la propreté est encore de mise.

A la seconde place des thématiques suggérant aux répondants ce qu'ils pensent devoir relever de leur rôle de parents, **la scolarité** de l'enfant avec 29% de réponses au deuxième rang et 46 % au troisième rang vient juste après la santé.

Cette indication est à mettre en relation avec le précédent questionnaire (l'école perd son rang de primo magister). En déclarant vouloir assurer le suivi scolaire de son enfant, le parent se réapproprie son rôle d'éducateur et traduit son intention de clarifier les rôles respectifs de chacun (école/parent) en matière de coéducation et de co-enseignement.

C'est aussi une façon formelle de réaffirmer et de valoriser la compétence parentale en matière d'apprentissage dans une société où les relations entre l'institution scolaire et les parents se complexifient de plus en plus.

Suit, en dernier, **le comportement et l'éveil de l'enfant** avec 37 % de suffrages au second rang et 16 % au troisième.

On aurait pu penser que cet item serait placé en première position ne serait-ce parce que favoriser l'éveil de l'enfant c'est lui permettre d'exister en ayant confiance en la vie. C'est aussi en matière de comportement avoir la faculté, pour le parent, de repérer des comportements déviants dès leur apparition et la capacité à produire des sanctions efficaces et adaptées.

Mais, si c'est certainement le rôle le plus gratifiant, face à l'incertitude et à sa complexité croissante, c'est surtout le plus dur à tenir. Les personnes interrogées ne l'ignorent pas et c'est sans doute ce qui les a motivées à situer cet item après ceux sur lesquels il leur semble plus facile d'influer.

Si l'avenir professionnel, l'insertion dans le monde adulte et les loisirs sont des domaines qui permettent aux parents de jouer plus complètement leur rôle, ces items n'ont été que peu énoncés.

*L'échantillon retenu focalise le rôle de parent autour de trois idées fortes qu'on pourrait qualifier ainsi :*

- Protéger (santé)
- Eduquer et Former (scolarité)
- Guider (comportement et éveil)

## La parentalité et ses problématiques

### **L'implication des parents dans l'éducation de leurs enfants.**

Les questions **19, 20, 21, 22** portent sur l'implication des parents dans l'éducation des enfants. Pour chaque thème suggéré à la question 18, on interroge les personnes enquêtées sur les sujets qui leur semblent devoir être traités en priorité et qui engagent leur responsabilité de parents.

#### **La question 19 porte sur la scolarité.**

Q19: Parmi les propositions de situations suivantes traduisant l'implication des parents dans l'éducation de leurs enfants cochez les deux propositions qui vous semblent les plus importantes ?

	Classé 1	Classé 2
<b>Suivi des devoirs par le cahier de texte</b>	<b>183</b>	10
<b>Travail en commun avec l'enfant sur ses devoirs</b>	<b>33</b>	<b>121</b>
<b>Rencontres parents/professeurs</b>	26	<b>60</b>
Information sur l'orientation scolaire	19	42
Discussion autour de son avenir professionnel	24	32
Inscription à des cours de soutien scolaire	0	2
Non réponse	97	115
Total	285	267

En premier choix, les répondants se disent impliqués à **64 %** dans « **le suivi des devoirs par le cahier de texte** » et à 12 % dans « **le travail en commun avec l'enfant** ».

En second choix, on retrouve en tête de classement avec **45 %** des suffrages « **le travail en commun avec l'enfant sur ses devoirs** » et en second lieu « **les rencontres parents/professeurs** » (**22 %**).

C'est dire que les réponses données par les personnes enquêtées traduisent l'implication considérable des familles dans la réussite de la scolarité de leurs enfants. Selon des sondages récents, elles consacrent une demi-heure par jour et par enfant au primaire. Le seul travail de soutien scolaire délivré par les familles dépasse les 200 millions d'heures par an en France et leur effort financier, pour sa part, dépasse les deux milliards d'euros.

Ces chiffres à eux seuls montrent non seulement l'investissement important des parents dans l'éducation scolaire de leurs enfants en y prenant part de façon active mais aussi l'engagement de la société pour maintenir le niveau d'éducation.

Au travers de ces résultats et selon l'âge des enfants et/ou la faculté qu'ont les parents d'aider leurs enfants, c'est le travail à la maison et la capacité à s'y impliquer qui sont privilégiés.

A noter que le travail en commun avec l'enfant sur ses devoirs semble plus important aux artisans (80 %) qu'aux agriculteurs (55 %), cadres (52 %) et ouvriers (52 %) et que ce sont essentiellement des personnes ayant une formation initiale de niveau 1 à plus de 60 % et de niveau 4 pour 50 % qui partagent ce choix.



Egalement en croisant ces réponses avec celles relatives à l'âge des enfants, on fait le constat que le choix du « suivi des devoirs sur le cahier de texte », comme étant prioritaire, obtient son plus fort taux de réponse avec les parents qui ont des enfants de moins de dix ans (76 %) pour tomber à 50% pour les 15-20 ans. Et, si le « travail en commun avec l'enfant sur ses devoirs » reste la prime préoccupation des parents qui ont des enfants de moins de dix ans (63 %), entre 10 et 15 ans ce pourcentage passe à 37% pour tomber à 22 % au-delà.

Enfin, s'ils semblent vouloir s'y impliquer, les temps de rencontres parents/enseignants n'apparaissent, néanmoins, pas primordiaux pour les parents.

Un début d'explication à cette désaffection de la part des parents trouve sans doute son origine dans le fait que si l'institution scolaire favorise les réunions d'informations et de rencontres avec les professeurs, ces temps de rencontre cristallisent les difficultés des relations parents/école, souvent réduites à ces rendez-vous annuels. Il n'est pas rare d'entendre les professionnels relever que ces entretiens sont délaissés par les parents et plus particulièrement ceux des enfants en difficultés.

*Les réponses données semblent atypiques au regard de l'échantillon et la relation à la scolarité de l'enfant pourrait être analysée comme relevant d'un surinvestissement des parents d'un niveau de formation initiale modeste. Toutefois ce résultat s'explique dans la mesure où la majorité des enfants scolarisés et qui vivent à domicile, pour 75 % d'entre eux relèvent du premier cycle. Dans tous les cas, l'investissement parental vers l'aide aux devoirs devrait être facilité.*

#### **La question 20 interroge les personnes enquêtées sur la problématique de la santé.**

Q20 : Parmi les propositions de situations suivantes traduisant l'implication des parents dans l'éducation de leurs enfants cochez les deux propositions qui vous semblent les plus importantes ?

	Classé 1	Classé 2
<b>Prise en compte d'une alimentation équilibrée</b>	<b>234</b>	19
<b>Information sur les comportements à risque (tabac, alcool, drogue...)</b>	58	<b>151</b>
<b>Faire attention à son hygiène corporelle</b>	6	<b>92</b>
Prendre régulièrement rendez-vous chez le dentiste	1	5
Suivi de sa contraception/des moyens de protection	4	21
Proposer une activité physique ou sportive	2	11
Non réponse	77	83
Total	305	299

L'implication des parents dans l'éducation de leurs enfants en matière de santé se traduit en priorité pour une importante majorité des personnes interrogées (77 %) par « la prise en compte d'une alimentation équilibrée ».

Cet item est suivi en second choix pour **51 %** des répondants par « **l'information sur les comportements à risque** » et pour **31 %** d'entre eux par « **faire attention à son hygiène corporelle** ».

Les autres items ne sont que peu significatifs.

Si l'« alimentation équilibrée » arrive au premier plan des réponses on peut sans doute l'expliquer par les diverses campagnes d'information et de sensibilisation liées au Programme National Nutrition Santé.

Ce programme a été mis en place en janvier 2001 et a pour objectif général l'amélioration de l'état de santé de l'ensemble de la population en agissant sur la nutrition. Depuis le 28 février 2007, un décret d'application et un arrêté de la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004 imposent aux annonceurs de certains produits alimentaires d'introduire des messages sanitaires dans leurs publicités et outils d'informations tels que les brochures de la grande distribution.

Cette dernière mesure vise à sensibiliser le public, dont les enfants, aux repères essentiels en matière de nutrition et ses effets se font donc ressentir jusque dans le choix des personnes interrogées.

On notera qu'au travers ces réponses, l'âge des enfants revêt une certaine importance puisque plus les enfants sont en bas âge et plus les personnes interrogées considèrent qu'une alimentation équilibrée est synonyme de bonne santé. Ainsi, le pourcentage de choix de cet item passe de 100 % pour les personnes ayant des enfants de 0 à 2 ans pour baisser jusqu'à 62 % pour ceux de 10 à 15 ans et remonter légèrement passé cet âge.

C'est également le cas pour ce qui concerne l'hygiène corporelle mais dans une moindre proportion puisque le taux de réponses passe de 75 % de taux de choix pour la tranche d'âge de 0 à 2 ans pour tomber à 9 % pour la tranche d'âge de 15 à 20 ans. Cet item, s'il semble revêtir un intérêt moindre puisque n'arrivant qu'en troisième position de choix, est notamment à prendre en compte dès lors que l'enfant est âgé de moins de 10 ans.

D'ailleurs, sur le plan des comportements à risque, ce sont les parents d'enfants préadolescents et adolescents, voire au-delà qui se sentent logiquement plus concernés par ces problématiques (53 % des 10-15 ans, 59 % des 15-20 ans, 52 % des 20-30 ans).

Cet item, arrivant en deuxième position de choix, ne doit pas être négligé compte tenu du fait que la tranche d'âge comprise entre 5 et 15 ans représente près de 40 % de la population des enfants des répondants.

En matière de santé, s'il y a quasi unanimité sur le fait qu'une alimentation équilibrée est à la base d'une bonne santé, les préoccupations des parents évoluent à la baisse avec l'âge des enfants.

*La plupart des parents pensent, à juste titre que bien manger est essentiel pour garder la forme et la santé. Etre capable de varier les repas et d'y proposer toutes les catégories d'aliments est un domaine où il leur semble aisé de pouvoir s'investir.*

La **question 21** propose une interrogation sur le comportement, l'éveil et l'insertion dans le monde adulte.

Q21 : Parmi les propositions de situations suivantes traduisant l'implication des parents dans l'éducation de leurs enfants cochez les deux propositions qui vous semblent les plus importantes ?		
	Classé 1	Classé 2
<b>Inculquer des règles, une discipline de vie</b>	<b>227</b>	14
<b>Prendre du temps pour son développement personnel et son éveil</b>	23	<b>118</b>
<b>Répondre à ses questions même les plus délicates (drogues, sexe...)</b>	40	<b>85</b>
Volonté de lui donner un rythme de vie (sommeil, repas)	8	30
Lui inculquer une ouverture au monde et aux personnes	0	2
Lui apprendre la politesse et le respect d'autrui	4	44
Non réponse	80	89
Total	302	293

En premier choix, **(75 %)** la volonté des parents d'« **inculquer des règles, une discipline de vie** » est la réponse la plus fréquemment citée. L'âge des enfants revêt une importance notable, car le pourcentage de parents concernés par ce choix prioritaire diminue au fur et à mesure qu'augmente l'âge de leurs enfants, de 97 % pour ceux ayant des enfants de 0 à 2 ans il diminue progressivement jusqu'à 67 % pour ceux de + de 30 ans.

Néanmoins, au regard des pourcentages obtenus et ce quelque soit l'âge, on se rend bien compte que les répondants considèrent la cellule familiale comme étant une instance de socialisation de premier ordre, au sein de laquelle les parents doivent inculquer à leurs enfants les règles de vie en société, ce, jusqu'à ce qu'ils quittent le foyer parental.

Cette réponse, quasi unanime, fait ressortir deux notions importantes que sont l'autorité parentale et l'intégration de l'enfant au sein du groupe.

En effet, bien que la plupart des parents n'en aient même pas conscience, les bonnes manières prennent très tôt de l'importance et les enfants commencent à en apprendre les usages dès leur petite enfance.

D'ailleurs, dans la plupart des cultures, l'apprentissage méthodique à un enfant de règles et de conventions constitue, dès l'origine, une part importante du début de l'éducation et passe par un processus normatif dans lequel les parents ont un rôle important à jouer.

Cet apprentissage aide les individus à déchiffrer les codes de notre société et les règles comme les manières définissent le comportement que les autres attendent de nous. Le savoir-vivre et l'éducation représentent nos valeurs, notre manière d'être face à la société. Nous en avons besoin toute notre vie pour entrer dans un groupe et nous y intégrer.

Au-delà et au travers nos comportements, ce que nous révélons de notre éducation reflète nos structures sociales. L'éducation est le socle sur lequel nous nous appuyons pour pouvoir nous positionner dans la société.

Elle montre notre respect des autres, elle est essentielle pour se faire accepter d'eux.

Le second choix, pour **40 %** de personnes interrogées, indique que le parent souhaite « **prendre du temps pour le développement personnel et l'éveil de l'enfant** ».

Les parents se déclarent donc prêts à offrir à leurs enfants un environnement familial épanouissant dans un cadre de vie adapté afin de favoriser leur développement global.

Dans le respect des rythmes de l'enfant, ils souhaitent les accompagner, de façon appropriée de sorte à stimuler leurs capacités cognitives, affectives, artistiques, etc.

Il est, par ailleurs, intéressant de noter que le nombre de réponses favorables à ce dernier item décroît à mesure que l'enfant grandit (de 65 % pour les enfants de 0 à 2 ans à 26 % pour ceux de 15 à 20 ans).

L'expression de cette volonté va de pair avec le processus de socialisation normatif décrit précédemment et le complète harmonieusement.

Un tel fonctionnement permet, en effet, à l'enfant de s'approprier de manière moins directive et plus individuelle les idéaux partagés par la société dans laquelle il vit.

On notera que cet item est suivi de près par le choix fait de la part des personnes interrogées de « **répondre aux questions de l'enfant, même les plus délicates** » pour **29 %** d'entre elles.

Cet item, en nombre de réponses, est inversement proportionnel aux précédents et croît avec l'âge (de 4 % pour les enfants de 0 à 2 ans à 43 % pour ceux de 15 à 20 ans).

Il ne doit pas être négligé pour au moins cette dernière tranche d'âge correspondant à l'adolescence.

Une récente enquête (Janvier 2007) fait état qu'« une majorité de parent d'enfants de 11 à 16 ans indiquent parler souvent et facilement d'un grand nombre de sujets touchant aussi bien la vie quotidienne de leur enfant (l'école, les loisirs) que les dangers auxquels ils peuvent être exposés. »  
(Source Ipsos / DIF – les relations parents enfants au quotidien)

*Pour les parents, il paraît essentiel de pouvoir transmettre à leurs enfants un capital qui leur servira tout au long de leur existence car leur influence ne se réduit pas à la période de l'éducation mais se poursuit avec plus ou moins d'intensité tout au long d'une vie. On notera également la corrélation entre l'ensemble des réponses qui révèle que les parents interrogés veulent instaurer une véritable relation d'écoute, de partage et de confiance avec leurs enfants et qu'ils se situent ainsi en véritable tuteurs.*

## La question 22 porte sur les loisirs.

Q22 : Parmi les propositions de situations suivantes traduisant l'implication des parents dans l'éducation de leurs enfants cochez les deux propositions qui vous semblent les plus importantes ?		
	Classé 1	Classé 2
<b>L'emmener à des activités périscolaires (musique, sport...)</b>	<b>174</b>	21
<b>Proposer dans son temps de loisirs des activités (jeux de société, vélo, lecture ...)</b>	54	<b>93</b>
<b>Contrôler l'utilisation d'Internet et de la télévision</b>	54	<b>105</b>
Permettre à l'enfant de développer ses talents créatifs	0	12
Inscrire l'enfant à des activités en groupe (camps de vacances, ...)	3	21
Non réponse	97	130
Total	285	252

À **61 %**, les personnes interrogées sur les loisirs de leurs enfants ont répondu en premier choix vouloir « **l'emmener à des activités périscolaires** ».

Pour autant, 27 personnes parmi les 174 qui ont fait ce choix, avaient répondu « non », à la question 9 « les enfants pratiquent-ils une activité périscolaire ? ».

Et, parmi ces parents ayant répondu « non » à la question 9, près de **88 %** d'entre eux proposent à leurs enfants des activités ludiques dans leurs temps de loisirs.

Une récente étude<sup>1</sup> (novembre 2007), fait état que le temps périscolaire est « plus circonscrit pour les écoliers du primaire, qui partent plus tard à l'école – 77 % après 8h – et sont plus vite rentrés à la maison que les collégiens. Ces derniers sont moins nombreux à profiter des divers services périscolaires, hormis la cantine qui accueille 62 % d'entre eux : plus autonomes, leurs horaires sont moins contraints par la disponibilité parentale... ».

Cette même étude fait état que « Le recours aux dispositifs périscolaires est plus fréquent pour les élèves de primaire quand les deux parents exercent une activité professionnelle. Ce recours dépend de l'emploi du temps de la mère et notamment de ses horaires de fin de journée, ainsi que de la durée du trajet entre son domicile et son travail... »

Elle relève, en parlant de la mère, que « sa présence conditionne également les activités du mercredi, surtout pour les enfants scolarisés en primaire. En l'absence de la mère, 27 % des écoliers sont pris en charge par les grands-parents ou d'autres membres de la famille. » 12% seulement au regard de notre enquête.

<sup>1</sup>- Source Sévane ANANIAN, Denise BAUER  
Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

On appelle temps périscolaire le temps passé à l'école, le matin, le soir ou pendant la pause du déjeuner, en dehors des cours obligatoires ; peut-être les parents voient-ils dans les dispositifs existants un bon moyen d'occuper leurs enfants dans leur période de travail.

En second choix, à quasi parité, ces mêmes répondants déclarent vouloir « **contrôler l'utilisation d'Internet et de la télévision** » et « **proposer des activités à l'enfant dans ses temps de loisirs** » à hauteur respective de **42 %** et **37 %** des suffrages.

Ainsi, le contrôle d'accès à Internet et à la télévision, positionné à la deuxième place après le périscolaire, est une préoccupation importante des parents mais reste conditionné à la tranche d'âge à partir de laquelle l'enfant a accès à ces technologies. En effet, les parents déclarent vouloir davantage « contrôler l'accès à Internet et à la télévision » (de 32 % pour la tranche 5-10 ans à 60 % pour celle des 15-20 ans) au fur et à mesure que l'enfant grandit.

*« Selon le Credoc, 72 % des parents s'avouent moins au courant que leurs enfants en matière d'Internet. Une véritable perte de contrôle pour ceux qui ont la responsabilité éducative ! Mais aussi une chance de dialogue : "Les parents se disent parfois qu'ils se doivent d'être les plus forts dans tous les domaines. Pourquoi les enfants ne pourraient-ils pas leur apprendre des choses ? Accepter ça, c'est non pas rendre son enfant adulte avant l'heure, mais lui reconnaître des qualités personnelles, des talents qu'il peut apporter à ses aînés", souligne le psychologue Michael Stora » (Source La Croix)*

A contrario, le choix de « **proposer des activités ludiques** » est inversement proportionnel à l'âge et les parents font de moins en moins ce choix dès que l'enfant grandit (53 % pour la tranche 5-10 ans à 15 % pour celle des 15-20 ans).

Plus qu'un passe-temps, le fait de proposer à leurs enfants des activités ludiques donne aux parents l'occasion de passer des moments privilégiés de détente et de plaisir partagé.

*On notera qu'au travers ces items, en investissant l'espace de loisirs de l'enfant, les parents expriment d'une certaine façon leur préoccupation de répondre au mieux à ses choix et leur volonté de lui assurer un environnement propice et serein. Mais aussi un environnement attendu, apte à rassurer également les parents quant aux conditions d'exercice des loisirs de leur enfant.*

### **Les difficultés liées à la fonction parentale**

Les questions **23, 24, 25, 26** portent sur les difficultés rencontrées par les parents dans l'éducation des enfants et la nature de ces difficultés. Pour chaque difficulté classée de 1 à 3, on interroge les personnes sur la nature de chacune d'elle pour interpréter ce qui leur semble être les obstacles les plus significatifs, à traiter.

**La question 23 porte sur les difficultés rencontrées lors de l'éducation des enfants.** La liste des propositions de réponses reprend l'ensemble des items des questions 19, 20, 21 et 22. Les répondants pouvaient proposer jusqu'à 3 réponses en les classant par ordre d'importance.

Q23 : Parmi la même liste de propositions pouvez-vous numéroté au maximum 3 difficultés principales rencontrées dans l'éducation de votre (vos) enfants(s) par ordre d'importance de 1 à 3 – 1 étant la difficulté la plus importante

	Classé 1	Classé 2	Classé 3
Suivi des devoirs par le cahier de texte	14	12	4
<b>Travail en commun avec l'enfant sur ses devoirs</b>	<b>40</b>	8	16
Rencontres parents/professeurs	10	13	9
<b>Information sur l'orientation scolaire de l'enfant</b>	<b>37</b>	<b>23</b>	10
<b>Discussion autour de son avenir professionnel</b>	29	<b>31</b>	<b>26</b>
Inscription à des cours de soutien scolaire	2	5	3
Prise en compte d'une alimentation équilibrée	21	10	10
Information sur les comportements à risque (tabac, alcool, d	20	11	14
Faire attention à son hygiène corporelle	4	7	2
Prendre régulièrement rendez-vous chez le dentiste	1	6	7
Suivi de sa contraception/ des moyens de protection	3	4	3
Proposer une activité physique ou sportive	1	0	0
Inculquer des règles, une discipline de vie	23	19	11
Prendre du temps pour son développement personnel et son éveil.	11	17	8
Répondre à ses questions même les plus délicates (drogues, sexe...)	14	19	9
Volonté de lui donner un rythme de vie (sommeil, repas)	5	6	24
Lui inculquer une ouverture au monde et aux personnes	0	4	2
Lui apprendre la politesse et le respect d'autrui	9	17	18
L'emmener à des activités périscolaires (musique, sport...)	11	12	5
Proposer dans son temps de loisirs des activités (jeux de société ...)	3	5	8
Contrôler l'utilisation d'Internet et de la télévision	19	19	<b>30</b>
Permettre à l'enfant de développer ses talents créatifs	0	0	0
Inscrire l'enfant à des activités en groupe (camps de vacances, ...)	9	4	12
Non réponse	96	130	151
Total	286	252	231

Indiscutablement, **les principales difficultés que rencontrent les parents se situent principalement au niveau de la scolarité** qui regroupe **46%** des réponses au **premier rang de classement** dont **14 %** pour le « **travail en commun avec l'enfant sur ses devoirs** », **13%** pour « **l'information sur l'orientation scolaire de l'enfant** » et même **10 %** pour la « **discussion autour de son avenir professionnel** ».

D'ailleurs, c'est encore la **scolarité dans son aspect orientation**, avec **37 %** des suffrages, qui arrive en tête des réponses données par les parents comme **principale difficulté de second rang**, avec pour principaux items ceux arrivant précédemment en troisième et deuxième position du premier rang soit la « **discussion autour de son avenir professionnel** » pour **12 % des répondants** et « **l'information sur l'orientation scolaire de l'enfant** » pour **9 %**.

Alors que les parents ont parfaitement compris que la scolarité fait partie intégrante de leur rôle de parent (voir question 18) et déclarent en majorité (voir question 19), en premier lieu assurer « **le suivi des devoirs sur le cahier de texte** » et en second lieu faire un « **travail en commun avec l'enfant sur ses devoirs** », on se rend compte que c'est justement sur ce dernier item qu'ils ont **le plus de difficultés**.

C'est ce qu'a révélé une enquête de l'Insee, qui indique que « *en 2002-2003, les parents consacrent, à eux deux, un peu moins de dix-neuf heures par mois en moyenne à aider l'ensemble de leurs enfants dans leur travail scolaire, soit près d'une demi-heure de plus qu'au début des années 90. On aide plus fréquemment et plus longtemps les enfants du primaire et des premières classes du collège que les enfants plus avancés dans leur scolarité. Quel que soit le milieu social et le niveau scolaire de l'élève, la mère y passe en moyenne plus du double de temps que le père. Ce sont les femmes les moins diplômées qui y consacrent le plus de temps et leur soutien s'adresse plus particulièrement aux enfants en primaire. Les mères aident d'autant plus tard dans la scolarité qu'elles possèdent un diplôme de niveau élevé. Pères et mères déclarent dans les mêmes proportions éprouver un sentiment d'incompétence, mais dans cette situation, les mères sont beaucoup plus persévérantes* ». (Source Marie Gouyon - Insee)

Sur ce point particulier, le degré moyen de formation initiale de niveau IV que nous avons relevé dans la représentation de notre échantillon serait à mettre en relation avec les devoirs qui présentent de plus en plus de difficultés à mesure que l'enfant grandit.

Par contre, il est plus **surprenant de trouver en premier comme en second rang des problématiques que rencontrent les parents, celles liées à l'orientation et l'avenir professionnel** de l'enfant.

En effet, les deux items, « **l'information sur l'orientation scolaire de l'enfant** » et « **la discussion autour de son avenir professionnel** », cités comme difficultés rencontrées par les parents n'avaient précédemment pas été évoquées comme traduisant l'implication des parents dans l'éducation de leurs enfants (Q 19).

Pourtant, on sait que, dès les premières années de sa vie, l'enfant considère ses parents comme des modèles et qu'à ce titre il serait donc erroné de penser que les parents n'ont aucune influence sur l'orientation scolaire ou professionnelle de leurs enfants.

Le parent sait qu'il est appelé à développer des attitudes positives telles le respect, le sens des responsabilités et la motivation face au travail afin de pouvoir jouer également un rôle de conseiller auprès de son enfant pour l'informer des choix qui s'offrent à lui.



En la matière, beaucoup de parents (et de jeunes) en recherche d'orientation, ont tendance à penser que l'orientation se résume à une information pragmatique à partir de critères purement scolaire sur les filières ou les métiers. Mais, dans ce cas, le parent et l'enfant sont confrontés à une information sur l'orientation scolaire et professionnelle, tant elle est devenue complexe et abondante, qui risque fort de désorienter quand elle n'est pas maîtrisée ou qu'elle ne s'inscrit pas dans une perspective réaliste (quel parent n'a pas souhaité que son enfant devienne avocat, médecin, pharmacien ?...). S'appuyer sur des critères purement scolaires, peut tout à fait limiter la liberté de choix, voire contrarier le processus d'orientation sans tenir compte des motivations de l'enfant.

Ce qui peut vouloir dire que les parents doivent également aider leurs enfants à mieux se connaître, afin qu'ils puissent identifier précisément leurs talents, leurs goûts, leurs centres d'intérêts, leurs aptitudes, leurs capacités mais aussi leurs limites afin de pouvoir s'identifier à une filière. Faire les bons choix dont dépendent une orientation scolaire et professionnelle réussie, reste donc avant tout le résultat d'une quête d'identité.

Au regard de ces problématiques délicates, on peut aisément imaginer que la plupart des parents éprouvent des difficultés à toutes les maîtriser.

Une autre difficulté, signalée au troisième rang par les parents, est celle qui consiste à « **contrôler l'utilisation d'Internet et de la télévision** ». Cet item apparaît en second choix à la question 22 de leur implication dans les loisirs.

Les nouvelles technologies d'information et de communication dont Internet, représentent une source importante d'information, d'éducation et de loisirs mais présentent aussi des risques pour les enfants. En effet, des études récentes ont montré que ces derniers peuvent être confrontés à des contenus choquants, voire exposés à des rencontres dangereuses et à une forme de dépendance.

Au vu de ces résultats, les parents prennent conscience de ces dangers et d'une certaine manière de leurs difficultés à apporter des réponses adaptées, même s'il existe des outils de protection susceptibles de minimiser les risques encourus.

Il est sans doute important de continuer à informer les parents et de leur proposer des clés de dialogue avec leurs enfants.

Enfin, les choix des parents relatifs au comportement et à l'éveil de leur enfant (dont essentiellement les items retenus par eux à la question 21 traduisent, malgré tout, des inquiétudes quant à leur implication dans la socialisation de leurs enfants, mais à un échelon moindre.

*Les années, de la maternelle au bac, sont les plus déterminantes de la vie personnelle et scolaire d'un enfant. Les parents vont y jouer un rôle essentiel et délicat pour lequel ils se sentent parfois très démunis : comment guider sans imposer ? Comment aider son enfant à découvrir ce qui l'épanouira ? Comment l'aider à s'orienter dans ce labyrinthe de filières et de formations ? En fait, la fonction parentale revêt de multiples facettes. Les parents selon leur niveau de formation, leur culture, leur milieu professionnel, peuvent être confrontés à des difficultés de tous ordres qu'il convient de cerner pour mieux apporter des réponses adaptées en fonction du problème rencontré.*

Les **questions 24, 25 et 26** portent sur la compréhension de la nature des difficultés énoncées à la question 23. Ces questions cherchent à identifier précisément l'origine des difficultés rencontrées par les parents. Pour chaque difficulté exprimée, le répondant peut en préciser la nature en choisissant 3 réponses.

En reprenant les trois difficultés exprimées à la question précédente, veuillez préciser pour chacune la nature de la difficulté. Vous pouvez numéroter les cases de 1 à 3 - 1 étant la plus importante									
	Q 24 : difficulté liée à la scolarité			Q 25 : difficulté liée à l'orientation			Q 26 : difficulté liée au NTIC		
	Classé 1	Classé 2	Classé 3	Classé 1	Classé 2	Classé 3	Classé 1	Classé 2	Classé 3
Aucune connaissance du sujet de la part du parent	35	16	12	28	10	5	23	12	5
Aucune connaissance du sujet de la part de l'enfant	35	20	9	20	16	8	23	15	5
Difficulté relationnelle : connaissance du sujet mais ne sait pas comment s'y prendre avec l'enfant	<b>60</b>	<b>46</b>	17	<b>44</b>	<b>33</b>	12	<b>45</b>	<b>31</b>	14
Refus de la part de l'enfant de dialoguer	37	29	22	42	24	17	27	20	<b>24</b>
Problème de crédibilité du parent face à l'argumentaire de l'enfant	25	24	<b>31</b>	20	20	<b>26</b>	26	28	13
Problème de temps	44	29	20	43	16	18	27	10	14
Problème d'argent	17	10	9	9	4	3	10	5	4
Non réponse	129	208	262	176	259	293	201	261	303
Total	253	174	120	206	123	89	181	121	79

Qu'elle que soit la difficulté évoquée, Que ce soit en matière de scolarité (notamment de travail en commun avec l'enfant sur ses devoirs et d'avenir professionnel) ou de contrôle d'Internet, **la nature de ces difficultés relève de la relation parent/enfant qui pose problème même si le parent maîtrise bien le sujet**, ce tant au premier qu'au deuxième rang.

Les parents semblent être dépassés tant dans la manière dont ils doivent aborder le sujet avec l'enfant que dans l'expression même dudit sujet.

Ainsi, ne pas pouvoir faire un travail avec son enfant sur ses devoirs alors qu'on est à même de pouvoir l'assister, ne pas oser discuter de son avenir professionnel alors qu'on pourrait le guider dans ses choix, ou encore ne pas le prévenir des risques liés à l'utilisation Internet, alors qu'on est à même de le conseiller - le tout au motif qu'on ne sait pas comment s'y prendre - est révélateur de l'état d'incommunication qui règne dans la famille d'aujourd'hui.

Nous sommes passés d'un état où la famille vivait dans un environnement proche de grands parents, cousins, fratrie, ... à un cercle familial réduit à un ou deux enfants autour du noyau papa maman. Et, au lieu d'une famille élargie au sein de laquelle il y avait toujours un espace pour communiquer, déposer ses soucis, être soutenu, chacun vit aujourd'hui sa propre vie, renvoie ses propres soucis, ses culpabilités, ses manques de modèles. Le consumérisme, la flexibilité, la mobilité professionnelle, la télévision, Internet ... sont en partie responsable de cet état de fait.

Alors, quel est le bon moment pour aborder le débat avec l'enfant ? Par quels biais passer pour introduire le dialogue ? Quel argumentaire développer pour être écouté et entendu ?... Autant de questions auxquelles il semble difficile de répondre, en tant que parents, malgré un investissement avéré de leur part.

Pour compléter cette réflexion, on notera qu'en ce qui concerne la **scolarité et l'orientation** de leurs enfants, les parents se trouvent également en troisième choix confrontés à des **problèmes de crédibilité face à l'argumentaire de l'enfant**. Sans doute et dans ce cas d'espèce, l'enfant en matière d'orientation, revendique une autonomie de choix que le parent a du mal à lui accorder, sans qu'il puisse pouvoir démontrer le bien-fondé du pourquoi il ne l'accorde pas. Sauf, peut-être, au motif lié à la volonté du parent de voir son enfant intégrer une situation confortable plus tard.

Enfin, en ce qui concerne la difficulté de « **contrôler l'utilisation des nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC)** », les parents rencontrent également, en troisième choix, un « **refus de la part de l'enfant de dialoguer** ».

Là encore, la connaissance qu'ont leurs enfants des NTIC, fait que le parent moins au fait d'Internet, ne puisse apparaître comme un référent en la matière. L'enfant se réfugie dans la sureté qu'il a de maîtriser ces outils et campe sur ses positions. Il serait judicieux de pouvoir apporter, aux parents, une formation aux nouvelles technologies afin qu'ils puissent nouer un dialogue avec leurs enfants et leur faire prendre conscience des risques qu'ils encourent.

Le problème du temps à consacrer à leurs enfants est également évoqué à chacun des questionnements et celui de l'argent est très peu perçu par les parents comme étant une difficulté.

*Naturellement, tout parent rêve d'être un véritable éducateur qui permette à son enfant d'évoluer avec des principes acceptables et réalistes. Mais souvent, les parents adoptent une posture visant soit à inciter leur enfant à sortir du cadre et à développer leur créativité, soit à bloquer d'emblée leurs projets ou empêcher leurs rêves. Cette dernière posture reste la plus répandue au regard des inquiétudes parentales en matière de scolarité.*

## Les besoins en matière d'aide à la parentalité

### Les aides attendues.

La **question 27** interroge les parents sur la nature de l'aide qu'ils souhaiteraient avoir face à une situation difficile. Elle fait suite au précédent questionnement et cherche à connaître leurs besoins. **Il était possible de donner trois réponses au maximum.** Cette question propose trois types de choix entre individuel ou collectif, professionnel ou familial et information, soutien ou orientation.

Q27 Face à une situation difficile, quelle aide souhaiteriez-vous?		
Non-Répondants	35	
<b>Information</b>	<b>141</b>	<b>41%</b>
<b>Accompagnement individuel</b>	<b>84</b>	<b>24%</b>
Accompagnement collectif	25	7%
<b>Conseils par des professionnels</b>	<b>180</b>	<b>52%</b>
Soutien financier	62	18%
Savoir-faire transmis par des parents	65	19%
Orientation vers des structures spécialisées	69	20%
Relation parents/professeurs élargies	87	25%
Aménagement du temps	43	12%
Ne sais pas	30	9%
Total répondants	347	100%

Les personnes interrogées essentiellement attendent :

- En premier lieu, d'être conseillés **par des professionnels** plus que par un réseau de parents.
- En second lieu, d'accéder à une **information ad hoc** qui est privilégiée à la relation élargie avec les professeurs ou l'orientation vers des structures spécialisées.
- Enfin de bénéficier d'un **accompagnement individuel** plus que collectif

*Le parent confronté à des difficultés liées à l'éducation de son enfant, considère son cas comme étant un cas particulier qu'il souhaite traiter de manière spécifique et adaptée dont il souhaite garder la maîtrise, le professionnel n'intervenant qu'à titre de conseils et d'information.*

### Les milieux ressources en matière d'aide à la parentalité.

La **question 28** interroge les individus sur le type d'aide dont ils ont bénéficié en matière d'éducation. Cette question a pour objectif de vérifier si les parents ont bénéficié de celle attendue telle que précisée à la précédente question.

Q28 : Si vous avez bénéficié d'une aide ou d'un conseil en matière d'éducation, de quel type était-il ?		
Non-Répondants	185	
Associatif	7	4%
<b>Familial</b>	<b>55</b>	<b>28%</b>
Relationnel	11	6%
<b>Enseignants</b>	<b>61</b>	<b>31%</b>
Travailleurs sociaux	3	2%
Educateurs, animateurs	11	6%
Religieux	6	3%
<b>Professionnels (psychologue, psychiatre...)</b>	<b>43</b>	<b>22%</b>
Total répondants	197	100%

On notera que seules 197 personnes sur les 347 qui se sont exprimées sur la question précédente (soit 57%) déclarent avoir bénéficié d'une aide de la part de personnes extérieures en matière d'éducation.

La majorité de ces répondants (53 %) déclare, en matière d'éducation, avoir bénéficié d'une aide ou de conseils de « spécialistes » de l'éducation se décomposant comme suit, pour **31 % ils ont fait appel à des enseignants** et pour **22 % à des professionnels** tels que psychologues, psychiatres.

Ce pourcentage est à rapprocher de celui (52%) de répondants qui à la question précédente disaient souhaiter bénéficier de conseils de la part de professionnels.

Seuls **28 % des personnes ayant bénéficié d'une aide se sont tournés vers la famille** pour résoudre des difficultés liées à leur rôle de parent.

Là encore, ce pourcentage est à rapprocher de celui de la précédente question où les répondants déclaraient pour 25% d'entre eux souhaiter avoir à faire à un réseau élargi de parents/professeurs.

S'il semble y avoir une certaine homogénéité dans les réponses aux questionnaires 28 et 29, ces éléments, pris séparément et au regard du nombre de répondants du questionnaire 29, ne sont pas probants quant à l'objectif de ce dernier qui était de vérifier que les répondants ont véritablement bénéficié du type d'aide attendu tel que précisé au questionnaire n° 28.

**Tri croisé des questionnaires Q27 x Q28** qui permet sur l'échantillon de répondants Q29 d'affiner la nature de l'aide attendue en fonction du type d'aide déjà obtenu. Il n'est pas inutile de rappeler qu'il était possible de donner trois réponses maximum au questionnaire n° 27.

<i>En Lignes : Q27 Face à une situation difficile, quelle aide souhaiteriez-vous?</i>									
<i>En colonne : Q28 Si vous avez bénéficié d'une aide en matière d'éducation, de quel type était-elle ?</i>									
	Associatif	Familial	Relationnel	Enseignants	Travailleurs sociaux	Educateurs	Religieux	Pros	Total
Information	2	21	3	35	1	6	1	16	85
Accompagnement individuel	3	10	3	19	2	3	1	17	58
Accompagnement collectif	0	7	0	8	0	1	1	1	18
Conseils par des professionnels	5	29	8	30	0	8	3	27	110
Soutien financier	1	8	1	14	0	0	2	10	36
Savoir-faire transmis par des parents	0	9	2	12	1	1	1	6	32
Orientation vers des structures spécialisées	1	15	2	11	1	4	1	11	46
Relation parents/profs élargies	1	9	1	16	1	2	2	13	45
Aménagement du temps	1	7	2	8	0	0	0	7	25
Ne sais pas	1	5	0	2	0	0	0	1	9
Total répondants Q 28	7	54	11	61	3	11	6	43	196

On peut, à la lecture de ce tableau, faire le repérage des éléments suivants :

- Les personnes ayant fait appel au **secteur associatif** attendent majoritairement (71 %) des **conseils par des professionnels** et un **accompagnement individuel** (43 %).
- Celles ayant fait appel à la **famille** attendent majoritairement (54 %) des **conseils par des professionnels** et (39 %) de l'**information** et elles sont plutôt favorables à une **orientation vers des structures spécialisées** plutôt qu'un accompagnement individuel (19 %).
- Les personnes ayant fait appel au **relationnel** souhaitent des **conseils par des professionnels** (73 %) et sont favorables à recevoir de l'**information** (27 %). Elles préfèrent un **accompagnement individuel** (27%) à une orientation vers des structures spécialisées (18%).
- Les personnes ayant fait appel à un **enseignant** attendent de l'**information** (57 %) et des **conseils par des professionnels** (49 %). Elles préfèrent un **accompagnement individuel** (31 %) à des relations parents/profs élargies (26 %).
- Les personnes ayant fait appel à des **éducateurs** sont dans la même configuration que celles ayant fait appel à la famille soit attendent majoritairement (73 %) des **conseils par des professionnels** et une **information** (55 %) et elles sont plutôt favorables à une **orientation vers des structures spécialisées** (36 %) plutôt qu'à un accompagnement individuel (27%).

- Les personnes ayant fait appel à des **professionnels** souhaitent majoritairement faire de nouveau appel à des **conseils de professionnels** (63 %) dans le cadre d'un **accompagnement individuel** (40 %) et obtenir de l'**information** (37 %) plutôt que de faire appel à un réseau **relationnel parents/profs élargi** (30 %).
- L'appel à des travailleurs sociaux ou des religieux ne sont que peu significatifs et n'apportent pas d'éléments supplémentaires en terme d'analyse.

Globalement, on fera le constat que les pourcentages obtenus par l'échantillon ayant répondu au questionnaire 28 en terme de nature d'aide attendue sont à peu près identiques à ceux du questionnaire 27 et ne les remettent pas en cause. Les écarts vont majoritairement de - 2 % à + 3 % ; les plus significatifs, + 6 % et + 4 %, se retrouvent respectivement au niveau de l'accompagnement individuel et du conseil par des professionnels.

On peut aussi noter que les **personnes ayant fait appel à des spécialistes de l'éducation** ont été **globalement satisfaits** puisqu'ils déclarent de nouveau vouloir obtenir des conseils par des professionnels ;

- à hauteur de 63 % pour ceux ayant déjà fait appel à des psychologues et autres psychiatres,
- à hauteur de 73 % pour ceux ayant déjà fait appel à des éducateurs
- ou encore de 49 % pour ceux ayant déjà fait appel à des enseignants.

Ces derniers (57 %) ont tendance à être, malgré tout, davantage sollicités pour obtenir de l'information que leurs collègues éducateurs (55 %) et professionnels (37 %).

Les personnes interrogées font appel à ces spécialistes dans le cadre d'un accompagnement individuel souhaité : professionnels (40 %), enseignants (31 %) et éducateurs (27 %) ; tout en attendant de ces derniers l'éventualité d'une orientation vers des structures spécialisées (36 %).

Par contre les **personnes ayant déjà fait appel à leur relationnel**, au **secteur associatif** ou à la **famille** aspirent désormais à des conseils de professionnels pour respectivement et dans cet ordre, 73 %, 71 % et 54 % d'entre eux. En cela, ils font état d'une certaine insatisfaction.

Ils feront appel à ces **professionnels** pour obtenir de l'**information** pour 39 % de ceux ayant fait appel à la famille, 29 % pour l'option du secteur associatif et 27 % pour l'option du relationnel ; ce, essentiellement dans le cadre d'un **accompagnement individuel** pour 43 % de ceux qui ont fait appel aux associations et 27 % de ceux qui avaient choisi le relationnel. Seuls ceux ayant fait appel à la **famille** désirent être **orientés vers des structures spécialisées** pour 28 % d'entre eux.

En déclarant rechercher de prime abord les conseils de professionnels, les parents interrogés font état d'une véritable prise de conscience de la difficulté d'être parents aujourd'hui, confrontés qu'ils sont à des problématiques inconnues jusqu'alors. Et, si les enseignants et la famille étaient essentiellement sollicités jusqu'alors (respectivement à hauteur de 31 % et 28 %), les parents pensent désormais faire appel à des professionnels pour plus de 50 % d'entre eux contre 22 % précédemment.

*Certes, les réseaux d'enseignants, de proches parents, voire de relations au sens large du terme, s'ils restent des lieux de soutien parental, ne suffisent plus à répondre aux attentes de parents souvent dépassés par des difficultés d'ordre relationnel auxquelles ils ne peuvent faire face. Le professionnel apparaît comme l'inéluctable recours.*

La **question 29** porte sur le dispositif d'aide à la parentalité : le REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents). L'objectif de la question est de savoir si les parents connaissent ce dispositif en les interrogeant sur leur opinion vis-à-vis de celui-ci. Il a été demandé aux répondants de dire si ce dispositif est adapté ou inadapté dans l'aide à la parentalité.

Pour mémoire, le REAAP a été créé suite à la Conférence de la Famille de 1998, au plan national. Il a pour objectif d'aider les parents dans l'exercice de leur fonction parentale, avec une double préoccupation : permettre le développement des relations entre les parents, **faciliter l'accès à l'information** et **favoriser le contact avec des professionnels**.

Il s'appuie pour fonctionner sur un Comité d'Animation Départemental qui regroupe les institutions et les associations (dont l'Udaf) qui, dans le département, sont engagées dans l'écoute, l'appui et l'accompagnement des parents. Ce comité a pour finalité d'organiser et d'accompagner la mise en réseau des acteurs.

Le REAAP, en Meuse, regroupe nombres d'acteurs associatifs ou autres qui tous mènent des actions d'aide à la parentalité dont des groupes de paroles, des groupes de parents, de la médiation, des actions en lien avec l'école, des actions en lien avec la petite enfance, des actions sur la préadolescence et l'adolescence, des lieux d'accueils, de l'accompagnement de futurs parents. Toutes ces actions sont coordonnées par un comité de pilotage - composé de la DDASS, de la CAF, de la MSA, du Conseil Général, de l'Éducation Nationale... - qui assure également leurs financements dans ce domaine.

*Q29 : Diriez-vous, concernant le dispositif d'aide à la parentalité existant, qu'il est:*

Non-Répondants	192	
Adapté à l'accompagnement des parents	72	38%
Inadapté	<b>115</b>	61%
Ne sais pas	3	2%
Total répondants	190	100%

Si le dispositif semble être relativement connu des répondants puisque seuls 2 % déclarent ne pas avoir d'avis sur la question, les résultats obtenus devront être relativisés puisque seules 190 personnes ont répondu à ce questionnaire.

Parmi elles, 117 seulement (soit près de 62 %) font partie des personnes qui ont déjà fait appel à une aide extérieure et en croisant ces données avec le tableau ci-dessus on se rend compte que ce sont ceux qui ont fait appel à la famille (pour 72% d'entre eux) et à des professionnels (pour 69 % d'entre eux) qui estiment le dispositif inadapté alors qu'à l'inverse ceux ayant fait appel à des enseignants estiment à 55 % le dispositif adapté.

D'ailleurs, si on considère que seules les 117 personnes ayant bénéficié d'une aide extérieure et qui ont répondu au questionnaire, sont légitimées à se prononcer, il ne resterait plus que 59 % de personnes à déclarer le REAAP « inadapté ».



Ces résultats sont d'ailleurs surprenants au regard des attentes des 347 personnes qui ont répondu au questionnaire 27.

En effet, on a fait le constat que la majorité des répondants souhaite des conseils de la part des professionnels ainsi que d'être informée, toutes attentes auxquelles les missions du REAAP sont à même de répondre.

Une autre intention du REAAP est de vouloir faciliter les rencontres entre parents. Toutefois, celle-ci, semble ne pas correspondre aux souhaits des personnes interrogées qui, majoritairement, déclarent préférer un accompagnement individuel et se sentiraient peut-être contraints dans un espace de rencontre avec d'autres parents.

Faut-il voir dans cette forme d'aide aux parents en difficulté, le motif pour lequel les répondants ont déclaré le dispositif inadapté ?

En tous cas, si on ne tient compte que des réponses fournies par l'échantillon composé de celles ayant déjà fait appel à une aide et quelle qu'en soit le type, ramenées au nombre total de questionnaires, on obtient tout de même un taux à hauteur de 18 % de personnes qui déclarent le dispositif REAAP inadapté, ce qui reste très important eu égard aux moyens mis en œuvre au niveau du réseau.

La question reste posée de la réelle connaissance du dispositif que peuvent avoir les personnes interrogées.

De notre point de vue, les objectifs du réseau semblent correspondre pleinement aux attentes des répondants que ce soit en matière d'information ou de contact avec les professionnels. Ce qui nous fait avancer que le niveau des répondants déclarants le dispositif adapté aurait dû être plus élevé, sauf à le méconnaître ou à ne disposer que d'une connaissance théorique et approximative du dispositif.

Certes, le dispositif global en tant que tel et en dehors du site qui lui est consacré, n'apparaît que peu voire pas. Seules les structures engagées dans le réseau gèrent les actions en direction des parents et peuvent être reconnues comme un outil d'aide à la parentalité par ces mêmes parents.

Alors que c'est la multiplicité de ces formes d'aide à la parentalité et de structures qui doit permettre aux parents en difficultés de faire appel au bon « prestataire », on est en droit de se demander si les parents en difficulté effectuent des recherches jusque là en regard de leurs problématiques.

On ne peut que constater une distorsion entre une réalité de terrain tant en matière de communication que d'actions et la perception des usagers ou usagers potentiels. Un tel dispositif peut-être vécu comme une intrusion dans la vie familiale et le parent ressentir un sentiment d'impuissance ou une remise en cause de sa qualité de « bon parent ».

*Au vu des réponses obtenues, qui pour grande partie peuvent résulter d'une méconnaissance du dispositif, il semblerait que le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents doive encore améliorer sa visibilité, mais aussi et surtout sa lisibilité, par là même sa communication.*

## Les allocations familiales

La **question 30** porte sur la suspension des allocations familiales. On demande aux répondants de se prononcer sur la mesure et de préciser si elle est, selon eux, une mesure de soutien à la fonction parentale ou non.

Cet item a été délibérément proposé au travers de cinq propositions qui renvoient à un discours public ambivalent sur cette mesure, tantôt présentée comme une sanction, tantôt comme le moyen d'amener les parents à une prise de conscience de leur rôle de parents.

Q30 : Selon vous, la suspension des allocations familiales est-elle une mesure de soutien à la fonction parentale ?		
Non-Répondants	28	
Oui, elle permet aux parents de prendre conscience d'une situation de difficulté	68	19%
Oui, elle sanctionne les parents qui ne font pas leur devoir d'éducation	<b>115</b>	32%
Non, elle n'est pas adaptée aux difficultés que rencontrent les parents	51	14%
Non, car elle aggrave la situation familiale	98	28%
Ne sais pas	22	6%
Total répondants	354	100%

Il est étonnant de constater qu'une légère majorité - mais majorité tout de même - des personnes interrogées à près de 51 % approuve la mesure de suspension des allocations familiales.

La majorité d'entre eux (32 % de répondants) pense qu'il faut sanctionner les parents qui ne feraient pas leur devoir d'éducateur et le solde (19 % des répondants) pense qu'une telle mesure peut permettre à des parents inattentifs à l'éducation de leurs enfants de rentrer dans le droit chemin.

Reste tout de même que près de 40 % des personnes interrogées estiment cette mesure inadaptée, dont pour 28 % de répondants au motif qu'elle aggrave la situation familiale.

Au regard du nombre important de répondants à cette question 354 sur 382 soit 92 % de la population interrogée (à rapprocher des caractéristiques de l'échantillon), on peut supposer que ce sont les personnes ayant des enfants qui, seules, ont répondu à cette question, ce qui lui donne encore plus d'impact sur la perception qu'ils peuvent en avoir.

Parmi ces répondants donc :

- 32 % sont favorables à une sanction, on peut s'interroger sur ce qui les anime ou sur ce qui peut, sans doute, leur faire penser, pour ce qui les concerne, qu'ils sont à l'abri d'une telle mesure.

- 28 % sont défavorables au motif qu'elle aggraverait la situation familiale, ce qui serait vrai pour les ménages à faible revenu qui se trouveraient ainsi privés d'un complément nécessaire à la compensation des charges liées à l'enfant.
- 14 % déclarent cette mesure inadaptée aux difficultés rencontrées par les parents, ce qui peut sembler logique au vu des problématiques avancées par ces mêmes parents.

Il reste donc environ 6 % de personnes interrogées qui déclarent ne pas avoir de position sur le sujet et 19 % de personnes qui pensent que la mesure de suspension des allocations familiales permettrait une prise de conscience de difficultés.

Cette dernière motivation est d'une nature quelque peu différente de la notion de sanction qui prévaut dans le premier choix favorable à la mesure retenue par les répondants.

En effet, on peut certainement trouver d'autres moyens d'aider les parents à prendre conscience de leurs carences éducatives, surtout au regard des difficultés énoncées. C'est, sans doute, cette piste qu'il faudrait privilégier, afin d'atténuer une telle mesure, étant entendu également que les personnes qui ne se prononcent pas sur la mesure pourraient peut-être, alors, émettre un avis.

*On relativisera la mesure car la suspension des allocations familiales fait partie du contrat de responsabilité parentale mis en place par le décret de la loi du 31 mars 2006. Lequel contrat a pour objectif d'apporter un soutien et un accompagnement aux parents dans le cas d'un absentéisme scolaire grave, de troubles portés au fonctionnement d'un établissement scolaire, ou de toute autre difficulté liée à une carence de l'autorité parentale. Le contrat rappelle aux parents leurs droits et devoirs et leur offre un accompagnement social, afin de les soutenir dans l'exercice de leurs responsabilités vis-à-vis de leurs enfants.*  
**Ce n'est qu'en cas de refus délibéré des parents de s'associer à cette démarche que peut être décidée, une mesure de suspension temporaire des allocations familiales.**

# Synthèse

## L'échantillon

Cette enquête, conduite sur une période d'un an sur l'ensemble du territoire de la Meuse a concerné 382 personnes sur un échantillon de 1 000 individus tirés au sort.

L'échantillon peut être caractérisé de la manière suivante :

- les répondants sont majoritairement des **femmes (68%)**,
- ils vivent en **couple (75 %)**,
- ils sont en **situation de parentalité pour 92%** d'entre eux),
- ils sont dans une tranche d'âge les plaçant dans une réalité d'exercice de la parentalité **(37% ont entre 36 et 50 ans)**.

On constate un déséquilibre relativement important dans la répartition socioprofessionnelle des répondants, au travers d'une **surreprésentation des catégories employés et retraités** ainsi que d'une population de **faible niveau de formation initiale (61 % < niveau IV)**.

## La parentalité

Cette enquête sur le rôle parental a suscité de nombreuses réactions.

Les parents se disent être les **premiers éducateurs de leurs enfants à 96 %**. Il s'agit d'une revendication forte qui tend à démentir l'idée reçue de « parents démissionnaires ». Les parents **affirment leur rôle dans l'éducation de leurs enfants** ; il faut sans doute chercher ailleurs les causes de l'errance affective, intellectuelle voire sociale d'une jeunesse non-conformiste

En la matière, **la première préoccupation des parents est la santé de leurs enfants**. Il s'agit d'un domaine qui comporte une part d'incertitudes, tant il existe d'aléas agissants sur l'état de santé d'une personne. Pour autant, l'investissement des parents dans cette donnée de la vie ne doit pas être négligé, puisqu'il leur est aisément loisible d'y avoir une influence certaine. Au-delà de l'approche strictement sanitaire, on peut, par exemple, s'interroger sur les effets sociaux induits par des mesures touchant aux capacités d'accès aux soins.

**La scolarité, surtout au travers des devoirs**, est le deuxième grand domaine d'investissement des parents mais aussi, celui qui leur pose le plus de problèmes. Notre échantillon est constitué, à près de 80 %, de personnes d'un niveau de formation initiale inférieur au niveau III. Toutefois, en revendiquant le suivi scolaire de son enfant, le parent se réapproprie une autorité en matière d'éducation dans une société où les professionnels en la matière semblent plus agissants et ce faisant, où l'autorité parentale a besoin d'être constamment légitimée.

**Le comportement et l'éveil** de l'enfant arrivent en troisième position. En cela, le parent revalorise sa compétence grâce à la faculté dont il dispose de socialiser son enfant.

## L'implication des parents

**En matière de scolarité**, les parents s'investissent de façon active sur le **travail à la maison** avec leurs enfants, qu'ils accompagnent en matière de **suivi du cahier de texte** et le **travail en commun avec l'enfant sur ses devoirs**. L'enjeu éducatif se situe donc dans la capacité des parents d'être présents aux cotés de leurs enfants et de les aider dans leur travail scolaire.

**En matière de santé**, c'est la prise en compte d'une alimentation équilibrée qui est la première préoccupation des parents. Faut-il y voir les effets de la présence de cette problématique de santé publique dans les médias ? L'expression de cet enjeu, pour les parents, serait à mettre en corrélation avec la réalité des pratiques et, en particulier, l'actualité économique récente de l'inflation notamment sur les produits frais. Les parents ont-ils encore aujourd'hui les moyens de donner à leurs enfants cette alimentation équilibrée ?

**En matière de socialisation**, les parents disent, en premier lieu, vouloir inculquer des règles et une discipline de vie à leurs enfants. Cette volonté traduit l'intention qu'ont les parents de vouloir faire en sorte que leur enfant s'insère au mieux dans le monde adulte. On peut dire que cette forme traditionnelle de transmission va à l'encontre de l'individualisme présenté comme source de bien des maux de notre société.

**En matière de loisirs**, les personnes enquêtées disent s'investir dans les **activités** de leurs enfants. Ils prennent du temps pour les emmener aux activités périscolaires ou leur proposer des activités pendant leur temps de loisirs. Ils expriment également leur implication face au **contrôle d'Internet** qui semble proportionnelle à la médiatisation actuelle sur la dangerosité de cet outil au fur et à mesure que l'enfant grandit. Reste que si les aspects sécuritaires d'Internet ne doivent pas être négligés, il reste un outil pédagogique favorisant le développement de l'information et l'acquisition de connaissances. L'utilisation de l'Internet peut participer à répondre à certaines préoccupations des parents et peut constituer un temps privilégié d'échange entre parents et enfants.

## Les difficultés rencontrées par les parents

C'est en matière de **scolarité et, notamment, en matière de travail en commun sur les devoirs** - sans doute en lien avec le niveau de formation initiale - que les parents éprouvent le plus de difficultés. En prenant conscience de leurs limites, ils s'impliquent néanmoins fortement dans un champ de l'éducation qu'il leur semble essentiel d'investir.

Plus étonnante est la réponse faite par les personnes interrogées qui soulignent la **difficulté qu'ils éprouvent à gérer l'orientation scolaire et professionnelle** de leurs enfants, s'agissant d'un domaine peu investi par eux. On peut penser qu'en la matière les parents voudraient bien aider leurs enfants à faire des choix personnels, mais la grande quantité d'information délivrée, l'influence en la matière des résultats scolaires et les contraintes économiques rendent ce processus peu lisible et malaisé à maîtriser ; ils n'ont pas toujours les moyens nécessaires ou se retrouvent trop seuls pour y faire face.

Restent les parents de préadolescents et d'adolescents qui se sentent au moins autant concerné par la problématique du **contrôle d'Internet et de la télévision**, que sur celles précitées. Une enquête récente a fait ressortir que la pratique intensive d'Internet (> 2 heures par jour) est retrouvée chez environ un collégien sur trois et, bien qu'utilisant souvent un équipement familial, les loisirs devant écran se déroulent la plupart du temps sans les parents.

Au regard de ces problématiques, la majorité des répondants disent rencontrer une **difficulté relationnelle** et, bien qu'ils aient une bonne connaissance du sujet, ils déclarent **ne pas savoir comment s'y prendre**. C'est, sans nul doute, une façon détournée d'exprimer leur désarroi face à la complexité de la relation éducative et des multiples facteurs qui, au final, permettent que le parent fasse autorité.

Une autre difficulté signalée par les personnes enquêtées en matière de scolarité et d'orientation, concerne un **problème de crédibilité face à l'argumentaire de l'enfant** contre lequel ils sont, à priori, démunis. C'est, sans doute, oublier que le parent est un modèle et que l'enfant apprend par imitation, qu'il est le miroir de ses parents. Le parent doit dialoguer avec son enfant et, donc, se contrôler tant en matière de comportement que d'argumentation.

C'est, d'ailleurs, **le refus de dialogue de la part de l'enfant** qui est mis en avant par les parents interrogés comme étant une autre difficulté à laquelle ils doivent faire face en matière de **contrôle des NTIC**. Pour nombre d'enfants, le réseau d'amis virtuels est plus important que la famille et, enfermés qu'ils sont dans une communication entre jeunes, le discours familial est vite discrédité. Les parents ont besoin d'être guidés, informés par des notices claires, des outils de décryptage, qui vont leur permettre d'exercer leur rôle éducatif.

### **L'aide aux parents**

Interrogés sur leurs souhaits en matière d'**aide à l'éducation** de leurs enfants, les parents, majoritairement, souhaitent qu'elle soit plutôt **individuelle** que collective et attendent des **conseils de la part de professionnels**, sans négliger le fait qu'ils souhaitent également être **mieux informé** sur la parentalité.

Interrogés sur leurs pratiques lorsqu'ils ont besoin d'aide, les parents, dans ce cas déclarent avoir plutôt tendance à recourir à la **famille ou à un enseignant**, ce dernier perçu comme un « technicien » en la matière, mais aussi et à moindre échelle auprès de **spécialistes**.

Pour autant, ceux ayant déjà bénéficié d'une aide du type de celles précitées, déclarent à l'avenir préférer ou continuer de faire appel à des professionnels.

Une, des aides proposées aujourd'hui passe par les **Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents**. Les REAAP sont un dispositif qui vise à soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants par des actions innovantes destinées à rendre le parent acteur de ce dispositif. Pourtant une majorité de parents interrogés déclarent ce dispositif **inadapté**.

On peut s'interroger sur l'opérationnalité des actions de soutien à la parentalité au regard des moyens mis en œuvre pour répondre aux véritables attentes des parents en la matière.

Pour finir, il était intéressant d'interroger les familles quant à leur perception de la mesure de **suspension des allocations familiales**.

Si une **légère majorité d'individus se déclare favorable au recours de la mesure**, trois individus sur dix la considèrent comme une **sanction justifiée** au regard de parents « démissionnaires ». Le reliquat porte clairement sur la notion de prise de conscience d'une situation de difficulté.

On peut, alors, légitimement s'interroger sur cette manière particulière d'attirer l'attention de parents qui se trouveraient dans une situation de difficulté où, bien souvent, interviennent non seulement des facteurs sociaux mais aussi économiques.

On notera, au passage, la position de l'Unaf portée et relayée par l'Udaf de la Meuse et par l'ensemble du mouvement familial qui dit que la suspension ou la suppression des allocations familiales ne peuvent constituer des réponses valables aux difficultés rencontrées par les parents.

En effet, au motif que les prestations familiales ont pour but de compenser partiellement la charge que constituent l'éducation et l'entretien d'un enfant, elles ne peuvent, ni ne doivent, être un instrument de police.

Une telle sanction aurait pour effet de rendre la cellule familiale encore plus fragile du moins pour les plus vulnérables d'entre elles socialement et économiquement.

*Au final, cette enquête propose un instantané de la vision qu'ont les parents de leur rôle parental et de la manière dont ils le vivent. Cet instantané n'en est pas moins significatif de la perception par les familles meusiennes de leur fonction parentale et de la manière dont elle s'exerce. A ce titre ce sont autant d'indicateurs qui doivent permettre de mener, mieux encore, une politique familiale appropriée et d'éclairer sous un nouveau jour celles locales et/ou plus générale.*

## Conclusion

A la lecture des résultats de cette enquête, on se rend compte, au travers de la vision relatée de la fonction parentale par les personnes interrogées, de la complexité de ce qu'« être parent » recouvre et ses implications.

On découvre, en effet, que le parent doit non seulement assumer une **fonction affective forte** (le parent est un protecteur qui s'occupe de la santé de son enfant, de son bien être) mais qu'il a également un **devoir de transmission important** à faire en matière de famille, de culture, de valeurs (le parent est un guide qui veille au comportement de son enfant et à son développement intellectuel) et, surtout, on découvre que **le parent est en responsabilité d'éduquer** son enfant (le parent a le devoir de scolariser son enfant et de lui permettre de s'insérer au mieux dans la société tant sur un plan professionnel que plus personnel).

Ces fonctions Lamour et Barraco qui ont écrit « *Souffrances autour du berceau* », nous les décrivent, en employant le terme de « parentalité » comme étant « l'ensemble des réaménagements psychiques et affectifs qui permettent à des adultes de devenir parents, c'est à dire de répondre aux besoins de leurs enfants à trois niveaux : le corps (les soins nourriciers), la vie affective, la vie psychique. **C'est un processus maturatif.** ». On ne naît pas parent, on le devient.

D'où le concept que le « bon parent », c'est celui qui ne cesse d'apprendre durant toute la période où il s'acquitte de son rôle de parent, celui qui tient compte de ses erreurs et qui « grandit » avec son enfant.

Ce n'est donc pas une place aisée que celle d'un père ou d'une mère, sachant que, par ailleurs, la fonction de parent inclut également des responsabilités juridiques, telles que la loi les impose tant au pénal qu'au civil.

Alors, au regard de notre environnement qu'il soit juridique, politique, socio-économique ou encore culturel, en mutation permanente, on se doute que **la charge d' « être parent » devient de plus en plus complexe** et interroge quant à **l'ampleur de la tâche et des difficultés auxquelles les parents et futurs parents devront faire face.**